



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0011

OBJET : RAM - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2020 – SÉANCES DE YOGA AVEC CAMILLE BOUDOT

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

CONSIDÉRANT que le projet pédagogique du Relais Assistants Maternels prévoit des ateliers favorisant le développement corporel des enfants accueillis,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre il apparaît opportun de mettre en place des séances de yoga ludiques en faveur des enfants et des assistantes maternelles, qui se dérouleront au sein du Relais Assistants Maternels en alternant prise de conscience du corps, de la respiration, éveil sensoriel et imaginaire, relaxation,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre il apparaît opportun de mettre en place, en complément, des séances de formation à destination des parents employeurs et des assistantes maternelles,

CONSIDÉRANT que YOGA WAZO représenté par Madame Camille BOUDOT auto-entrepreneur-8 rue de Boyer 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE peut assurer cette prestation et répond aux critères en terme de tarif et de disponibilité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec YOGA WAZO représenté par Madame Camille BOUDOT 8 rue de Boyer 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE, une convention de prestation de service au bénéfice des enfants accueillis au Relais Assistants Maternels.

ARTICLE 2 : Au total huit séances de 45 min de yoga se dérouleront sur l'année 2020, au RAM 18 D rue des Marronniers 69960 CORBAS.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de ces prestations est fixé à 665,00 euros TTC, frais de déplacement inclus (soit 545,00 € pour les 8 séances et 120,00 € de frais de déplacement). Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué au service fait. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 63 compte 6188 du budget du RAM.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 10 février 2020

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

CONVENTION

Entre les soussignés :

Le prestataire

Mme Camille Boudot

8 rue de Boyer, 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE.

wazovoga@gmail.com

Déclarée sous le N° Siret 822 467 288

Régime de l'auto-entrepreneur

Et

Le C.C.A.S de Corbas

place Charles Jocteur, 69960 CORBAS.

Représenté par son Président **Monsieur TALBOT Jean-Claude**

Est conclue la convention suivante :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Madame Camille Boudot interviendra en qualité de Professeure de Yoga auprès des assistantes maternelles aux Relais Assistants Maternels, 18 D rue des Marronniers 69960 CORBAS.

ARTICLE 2 : Nature des interventions

Dispenser des séances de Yoga aux assistantes maternelles et aux enfants dont elles s'occupent. Yoga ludique, adapté : Prise de conscience du corps, de la respiration, éveil sensoriel et imaginaire, relaxation.

ARTICLE 3 : Organisation

Le prestataire organisera librement et en toute indépendance le contenu de ses séances. Les prestations seront effectuées à dates fixes, selon un calendrier établi d'un commun accord entre les parties.

Dates, horaires et durée des prestations : 8 séances de 45 minutes les vendredi 13 mars, 20 mars, 27 mars, 3 avril 2020 de 9h30 à 10h15 ; 1 séance d'1h30-2h le mardi 7 avril 2020 de 19h30 à 21h-21h30.

ARTICLE 4 : Mode de paiement

Pour ces interventions, la structure s'engage à verser, en retour, au prestataire la somme de **665,00€**. Il pourra se faire par virement, chèque ou mandat administratif.

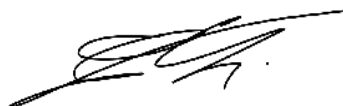
Fait en 4 exemplaires

À : CORBAS

Le :

Pour le CCAS
Monsieur Le Président
Jean-Claude TALBOT

Pour le prestataire
Mme Camille Boudot



Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200210-CCAS_2020DC0011-AU

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200210-CCAS_2020DC0011-AU